

Procès verbal du conseil d'école du Mardi 6 Février 2024

Ecole maternelle La Souleiado à Camaret / Aigues

Tour de table :

Présents :

Représentant Mairie :

Monsieur le Maire

Madame Gill , adjointe aux affaires scolaires / enfance et jeunesse

DDEN (Délégué départemental de l'éducation nationale):

Madame Célaire

Enseignants :

Mesdames Olivier Christine, Cauvin Pascale, Balmain Chantal, Copeland Elisabeth et Monsieur Jean François Suc.

Parents d'élèves élus :

Mesdames Mas Amandine, Rios Thomas Marine, Ribet Nikita.

Excusés :

Madame Veizian , adjointe déléguée à la cuisine centrale

Monsieur LARGERON, responsable Mairie pôle travaux et espaces verts

M.Bricourt, responsable service jeunesse

1.Inscriptions et effectifs prévus pour la rentrée 2024 2025 :

Inscriptions

Les inscriptions se font d'abord au Point Information Jeunesse (PIJ) de la Mairie à la Maison Pour Tous. Suite à cette inscription un certificat d'inscription est établi puis transmis au directeur qui prendra directement contact par mail ou par téléphone avec les nouveaux parents pour leur communiquer les informations indispensables pour la rentrée.

Le directeur rappelle que seuls les enfants nés en 2021 pourront être accueillis en petite section de maternelle c'est-à-dire les enfants qui ont ou qui auront trois ans dans l'année d'entrée en petite section.

Effectifs prévus pour la rentrée 2024/2025

Pour la rentrée 2024/2025 sont prévus :

- PS 45 (année 2021)
- MS 40 (année 2020)
- GS 37 (année 2019)

Soit un total de 122 enfants répartis sur 5 classes soit une moyenne de 24 élèves par classe
Ces prévisions sont données à titre indicatif en s'appuyant sur les tables annuelles de naissance communiquées par la Mairie : 51 avis de naissances en 2021. Quelques enfants nés en 2021 seront scolarisés à l'école privé de Camaret et prochainement, de nouvelles familles vont s'installer sur Camaret suite à la venue de militaires (avons Rafales sur la base d'Orange).

Aussi l'effectif prévisionnel retenu pour les enfants rentrant en PS est de 45 .

le dispositif « portes ouvertes » sera organisé de nouveau un samedi du mois de juin de 10h à 12h sous réserve d'autorisation de la Mairie de Camaret et du soutien de l'Amicale laïque, organisatrice de

l'événement et des parents d'élèves élus. Les parents des élèves nouvellement inscrits pourront à cette occasion visiter les locaux de l'école et s'entretenir avec les enseignants de PS.

Le dispositif de rentrée échelonnée sur 2 jours sera reconduit sous réserve d'autorisation de l'IEN et de la Mairie de Camaret

2.Présentation du dispositif national « Évaluation École »

A compter de la rentrée scolaire 2022, les écoles sont évaluées de manière régulière avec le cadre national défini par la loi du 26 juillet 2019. Cette démarche consiste à apporter aux écoles un regard extérieur, pour conseiller les équipes dans l'élaboration de leur projet d'école.

Ce sont les 3 écoles publiques de Camaret qui sont concernées par ce dispositif cette année et le directeur d'école a suivi le jeudi 21 décembre, en formation, une explication sur ce dispositif et les outils de mise en œuvre de la démarche.

Finalité de l'évaluation.

Ce n'est pas une évaluation individuelle de la direction d'école ou des personnels d'école et n'aboutit à aucun classement. Le but assigné aux évaluations d'école est l'amélioration pour l'ensemble de la communauté éducative et de ses acteurs, des conditions de réussite collective, d'exercice de différents métiers et de bien-être à l'école. L'évaluation de l'école a vocation à conduire à une actualisation du projet d'école. Le but premier de l'évaluation est de fournir à l'école les premiers éléments dont elle a besoin pour rédiger le projet d'école.

Les étapes du processus d'évaluation : une auto-évaluation de l'école suivie par une évaluation externe.

L'auto-évaluation a pour objectif une première analyse du contexte externe et interne de l'école avec la caractérisation de son environnement social , économique, territorial et scolaire et une seconde analyse de l'école dans sa globalité à travers quatre domaines :

- les apprentissages et le suivi des élèves
- le bien être des élèves et le climat scolaire
- les acteurs et le fonctionnement de l'école
- l'école dans son environnement institutionnel et partenarial

Pour mener à bien cette auto-évaluation nous consacrons nos conseil de maîtres et de cycle et des temps d'animations pédagogiques depuis la rentrée de janvier 2024 à ce travail de réflexion et de rédaction

Nous nous appuyons sur le guide d'auto-évaluation proposé par les conseil d'évaluation et sur d'autres documents ressources issus du site EDUSCOL.

Des questionnaires à destination des parents d'élèves et des personnels enseignants et non enseignants (ATSEM, AESH, animatrices, cantinières) ont été distribués.

120 questionnaires ont été distribués auprès des parents d'élèves, 85 ont été rendus soit une participation de 70,8 %. Ce résultat témoigne de la bonne participation des parents d'élèves à cette démarche.

Cette auto-évaluation va conduire à la rédaction d'un rapport qui est une préfiguration du projet d'école. Ce rapport sera transmis le 21 mars à l'équipe chargée de mener sans un second temps l'évaluation externe.

L'évaluation externe est conduite par une équipe d'évaluateurs pilotée par un inspecteur de circonscription. L'évaluation externe s'appuie sur l'auto-évaluation de l'école et en constitue un prolongement par le croisement des regards qu'elle construit : regard des acteurs de terrain et celui des évaluateurs extérieurs. Elle a pour but d'enrichir la stratégie éducative de l'école.

3.Axes prioritaires du projet école actuel :

Le projet d'école actuel comprend 2 axes prioritaires:

AXE 1	Améliorer la maîtrise du langage
AXE 2	Apprendre en réfléchissant et en résolvant des problèmes

Pour chaque axe, l'équipe enseignante a élaboré un programme d'action déclinable annuellement.

Axe 1: Améliorer la maîtrise du langage avec 4 actions:

- Exploitation de la BCD
- Activité de jardinage, support à la pratique des divers usages du langage oral
- Développer une culture littéraire commune autour des contes d'ici et d'ailleurs
- Liaison inter-cycle GS /CP : les classes de GS de Mme Olivier et de CP de Mme DESMUR et les classes de GS/ MS de Mme Cauvin et de CP de Mme GALLOIS

Axe 2: Apprendre en réfléchissant et en résolvant des problèmes avec 2 actions:

- Exploitation de jeux mathématiques
- Activité de jardinage, support à la résolution de problèmes

Activités pédagogiques complémentaires (APC) :

Ces activités en plus des 24 heures hebdomadaires d'enseignement sont proposées aux élèves des classes MS et GS .

Au sein de l'école maternelle, ces activités sont organisées tous les jours de la semaine d'école de 11h35 à 12h05.

Les familles dont les enfants sont concernés par ce dispositif sont informées par écrit et confirment ou non l'inscription de leur enfant.

Ce sont 27 élèves qui bénéficient de ce dispositif jusqu'aux vacances Février.

4.Bilan du second trimestre:

Le directeur d'école attire l'attention des membres du conseil d'école sur les absences non remplacées d'ATSEM pour formation et pour maladie.

Pour rappel, en cas d'absence d'une ATSEM sur l'école, aucun remplacement n'est prévu par la Mairie.

Aussi, en cas d'absence d'ATSEM chez les petits, une ATSEM des plus grands est mobilisée pour son remplacement auprès des plus petits. Ce remplacement se fait par créneau horaire. Ce sont les 3 ATSEMs (classe de MS , classe de MS/GS, classe de GS) qui tournent pour assurer le remplacement.

Le service technique intervient régulièrement à la demande de l'école pour réaliser des interventions et des travaux.

Le personnel du service technique passe le mercredi matin pour réaliser les travaux à effectuer.

M.Suc remercie la Mairie pour l'ensemble des travaux réalisés qui contribuent à améliorer les conditions de travail des enfants et du personnel de l'école.

M. Suc rappelle que le goudron des cours de récréation est marqué par de nombreuses fissures causées par les racines des arbres et précise que par temps de pluie, de grandes flaques d'eau se créent dans la cour de récréation des grands malgré la présence de grilles d'évacuation d'eaux pluviales.

Des questionnaires concernant la cour de récréation ont été envoyés par la Mairie, à destination du personnel enseignant, dont le but est de dresser un premier diagnostic des usages de la cour de récréation. Les résultats serviront de support pour la partie « Co-construction/ Proposition d'actions » qui déterminera les futurs aménagements de la cour de récréation. Il s'agit de revégétaliser les deux cours de récréation en enlevant le goudron. Les travaux sont prévus pendant l'été 2024.

Les ATSEMs et les parents d'élèves vont être sollicités aussi sous la forme de questionnaires.

En raison des températures basses ressenties début Janvier, une demande d'intervention de la société en charge du chauffage de l'école a été faite pour augmenter la température dans l'aile Nord de l'école.

Pour rappel, M. Groby, responsable mairie pôle projet et maintenance, lors d'un conseil d'école précédent, avait annoncé que l'école maternelle serait la prochaine école à faire l'objet de travaux de rénovation : isolation (murs et plancher) et mise en place d'un nouveau mode de chauffage. L' isolation de la toiture a déjà été réalisée les années précédentes. M. le Maire précise que cette rénovation énergétique et thermique sera conduite après les travaux des cours de récréation. Chaque classe disposera d'un système de climatisation.

Une demande a été adressée à M. Groby le 19 Décembre pour l'installation d'un ENT (Environnement Numérique de Travail) comme l'école des Amandiers (portail ONE) pour l'école maternelle afin de communiquer avec les parents de manière sécurisée conformément à la RGPD. De plus cet outil permettrait aux enseignants d'assurer une continuité pédagogique à distance en cas de besoin.

Un devis concernant la mise en place d'un ENT sera présenté prochainement en conseil municipal au budget.

5.Spectacle sorties scolaires :

La fête des écoles organisée par l'Amicale laïque aura lieu le vendredi 28 juin 2024. Les parents seront destinataires d'une information sur le déroulement de cet événement.

Le directeur rappelle que les sorties scolaires sont financées par la Mairie et par l'Amicale laïque

Ci-dessous les sorties scolaires prévues :

- *Mardi 16 Avril sortie scolaire pour la classe de Mme COPELAND à la « petite ferme » à Villes sur Auzon*
- *Vendredi 24 Mai sortie scolaire pour les classes de Mme CAUVIN, Mme OLIVIER et Mme BALMAIN à Sarrians à la ferme de Roiselet*
- *jeudi 6 Juin sortie pour la classe de M.SUC au ZOO LA BARBEN.*

L'Amicale laïque offre aux enfants une intervention Kapla sous forme d'ateliers le jeudi 21 et le vendredi 22 Mars 2024

Le carnaval sera organisé dans l'école le mardi 26 mars 2024 après-midi. Les parents seront informés par écrit des modalités retenues pour ce moment festif.

6. Questions des parents :

1/ La Mairie a-t-elle trouvé une solution pour pallier à l'absence de l'Atsem le jeudi après-midi dans la classe de Mme Cauvin ?

Réponse de M. De Beauregard - Maire de Camaret-sur-Aigues : Mr le Maire répond que c'est un choix assumé d'enlever une ATSEM de l'école le jeudi après midi pour animer une activité de loisirs pour les seniors et que cela n'est pas une obligation de mettre une ATSEM dans chaque classe. Pour l'instant aucun remplacement définitif de l'atsem le jeudi après midi n'est prévu, il y aura tout de même une personne (en formation donc solution temporaire) à raison de 2 jeudis par mois qui remplacera l'atsem sur l'activité de loisirs.

Au vu de la réponse donnée, Mme Cauvin intervient pour signaler qu'elle a dû faire face à un problème technique dans sa classe et que ses élèves ont dû rester seuls sans surveillance le temps qu'elle règle le problème. Mme CELAIRE – déléguée départementale de l'éducation nationale prend la parole et précise que cette situation n'est pas admissible et qu'il en va de la sécurité des enfants et qu'une solution pérenne doit être trouvée par la Mairie.

Mme Balmain et Mme Olivier précise que cette situation pose également souci pour leurs classes car leurs ATSEM respectives pallient à l'absence de l'atsem de Mme Cauvin et de ce fait d'autres enseignantes se retrouvent sans ATSEM dans leurs classes.

M. le Maire intervient à nouveau pour clore le sujet en mentionnant qu'il a bien pris acte des remarques.

2/Concernant le Centre de loisirs : serait-il possible de revoir les délais de réservation (actuellement il faut réserver au moins un mois avant pour avoir de la place) et certains parents ont leurs plannings au dernier moment et ne peuvent donc pas anticiper les réservations pour le centre et ils ne peuvent également pas avancer autant de frais d'un coup ?

Réponse de Mme Gill - adjointe aux affaires scolaires/enfants et jeunesse :

Aujourd'hui il faut réserver au moins un mois avant et les 15 derniers jours du mois les réservations sont ouvertes aux extérieurs. Il y a peut-être une possibilité de changer les paramètres du portail famille pour permettre aux parents de pouvoir réserver plus tard dans le mois mais cela reste toujours dans la limite des places disponibles. Actuellement le centre de loisirs ne peut pas s'agrandir car les locaux posent souci au niveau infrastructures mais des travaux sont prévus dans le futur.

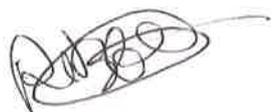
3/ Est-il possible de délimiter les places de stationnement sur le parking de l'école afin de les optimiser ?

Réponse de M. De Beauregard - Maire de Camaret-sur-Aigues : Techniquement le parking de l'école ne peut pas être délimité à cause du gravier. Une solution pourrait être envisagée de matérialiser les rebords des trottoirs afin que des places de stationnement ne soient pas perdues. Il est également fait appel au civisme des gens afin de se garer correctement pour que tout le monde puisse profiter du parking proche de l'école.

4/Le parking de l'école est-il réservé aux parents aux heures d'ouverture de l'école ? Car celui-ci est souvent utilisé par d'autres personnes présentes aux activités à proximité (maison pour tous, stade.....)?

Réponse de M. De Beauregard - Maire de Camaret-sur-Aigues : Le parking est un parking municipal donc ouvert à tous, il est utilisé pour toutes les activités aux alentours, on ne peut pas empêcher les gens de se garer même sur les créneaux d'ouverture de l'école. Si nous voulions mettre une réglementation en place il faudrait les moyens humains et financiers pour les mettre en place.

Représentant des parents d'élèves au conseil d'école



Directeur d'école
M. Jean-François Suc

